

N°DEC-2024-95

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR MAD MINUTE MUSIC D'UN CONCERT PAR LES ARTISTES
BALLAKÉ SISSOKO & VINCENT SEGAL, INTITULÉ « MUSIQUE DE NUIT »,
LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec MAD MINUTE MUSIC – 5/7 rue Paul Bert – 93400 SAINT-OUEN ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un concert des artistes BALLAKÉ SISSOKO & VINCENT SEGAL, intitulé « Musique de nuit », le vendredi 25 octobre 2024 à 20 heures 30 à la Salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire MAD MINUTE MUSIC pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 6 330 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ledit contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 10 juin 2024.

Le Maire,
Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire,
Virginie DOUET
Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 JUIN 2024
Et de sa publication le 11 JUIN 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS